

Décision

Générale

colonial

Décision n° 218 Personnel autochtone

n° 218

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1947

Date de publication
26 février 1947

Date du numéro
28 février 1947

TEXTE INTÉGRAL

Sont proposés pour la titularisation les fonctionnaires autochtones suivants : Pour être titularisés dans le grade d'infirmier : Roble Ouais (3° échelon); Abdelkader Hoursa (4e échelon).